

Département du Territoire de Belfort

Recueil des actes administratifs

Spécial

*Délégations de signatures
Préfecture du Territoire de Belfort
Octobre 2010*

*Le recueil est consultable à la Préfecture du Territoire de
Belfort, 1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex
et sur le site internet,
www.territoire-belfort.gouv.fr
rubrique « les publications » .*

SOMMAIRE

90_Département Territoire de Belfort

PREF

Arrêté N °2010278-0002 - arrêté portant délégation de signature à Mlle Virginie LIDOINE, responsable de la mission 'aménagement du territoire et grands projets' à la Préfecture du Territoire de Belfort	1
Arrêté N °2010278-0003 - arrêté portant délégation de signature à M. Patrick RABASQUINHO, Chef de la mission 'coordination interministérielle et développement économique' à la Préfecture du Territoire de Belfort	5
Arrêté N °2010278-0004 - arrêté portant délégation de signature à Mme Sylvie TOPENOT, Chef du bureau des ressources humaines à la Préfecture du Territoire de Belfort	9
Arrêté N °2010278-0005 - arrêté portant délégation de signature à Mme Céline CARDOT, Directrice des moyens et de la modernisation à la Préfecture du Territoire de Belfort	11
Arrêté N °2010278-0006 - arrêté portant délégation de signature à M. Hervé DEBRUYCKER, Chef du bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à la Préfecture du Territoire de Belfort	14
Arrêté N °2010278-0007 - arrêté portant délégation de signature à M. Didier GONCALVES, Chef du service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim à la Préfecture du Territoire de Belfort	19
Arrêté N °2010278-0008 - arrêté portant délégation de signature à M. Ludovic LE BRETON, Chef de mission 'Pilotage et performance' à la Préfecture du Territoire de Belfort	22



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0002

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à Mlle
Virginie LIDOINE, responsable de la mission
'aménagement du territoire et grands projets' à
la Préfecture du Territoire de Belfort



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0002

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à Mlle
Virginie LIDOINE, responsable de la mission
'aménagement du territoire et grands projets' à
la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE N°
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté ministériel du 21 août 2003 portant affectation de Mlle Virginie LIDOINE, secrétaire administratif de classe normale, à la Préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1er septembre 2003,
- la décision préfectorale du 24 juin 2010 nommant Mlle Virginie LIDOINE, secrétaire administratif de classe normale, responsable de la mission « aménagement du territoire et grands projets » à compter du 1er septembre 2010

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010186-0027 du 5 juillet 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mlle Virginie LIDOINE, secrétaire administratif de classe normale, responsable de la mission « aménagement du territoire et grands projets » à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Virginie LIDOINE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1. du présent arrêté sera exercée par M. Patrick RABASQUINHO, Attaché, chef de la mission « coordination interministérielle et développement économique ».

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le

05 OCT. 2010

Le Préfet,



Benoît BROCARD



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0003

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Patrick RABASQUINHO, Chef de la mission
'coordination interministérielle et
développement économique' à la Préfecture du
Territoire de Belfort



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0003

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Patrick RABASQUINHO, Chef de la mission
'coordination interministérielle et
développement économique' à la Préfecture du
Territoire de Belfort

ARRETE N°
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales n° 09-914/A du 11 août 2009 nommant M. Patrick RABASQUINHO, Attaché à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant M. Patrick RABASQUINHO, Attaché, chef de la mission « coordination interministérielle et développement économique » à compter du 1er avril 2010,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010186-0028 du 5 juillet 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Patrick RABASQUINHO, Attaché, chef de la mission « coordination interministérielle et développement économique » à la préfecture du Territoire de Belfort; à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et de documents destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick RABASQUINHO, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mlle Virginie LIDOINE, secrétaire administrative de classe normale, responsable de la mission « aménagement du territoire et grands projets ».

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 5 OCT. 2010

Le Préfet,



Benoît BROCARD

ARRETE n° 2010278-0004
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 11 juillet 2001 portant mutation de Mme Sylvie TOPENOT, secrétaire administrative de classe normale, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 14 septembre 2010 nommant Mme Sylvie TOPENOT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau des ressources humaines à compter du 27 septembre 2010

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010245-0017 du 2 septembre 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie TOPENOT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau des ressources humaines à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- les expressions de besoin de dépenses à concurrence de 150 euros et les constatations du service fait des factures sur les BOP 216 ET 176.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie TOPENOT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,

- M. Didier GONCALVES , Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance »
- Mme Nicole KUBLER, Secrétaire administrative de classe normale, Adjointe au chef de bureau des ressources humaines.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 19th Oct. 2010.

Le Préfet,



Benoit BROCARD



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0005

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à Mme
Céline CARDOT, Directrice des moyens et de
la modernisation à la Préfecture du Territoire
de Belfort

ARRETE N°
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n° 2010090 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 2 avril 2009 nommant Mme Céline CARDOT, Attachée principale, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 14 janvier 2009 nommant Mme Céline CARDOT, Attachée principale, directrice des ressources, de la modernisation et de la logistique à compter du 1^{er} mars 2009,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010186-0016 du 5 juillet 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Céline CARDOT, Attachée principale, Directrice des moyens et de la modernisation à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer tous les arrêtés, actes, documents et correspondances relevant des attributions de sa direction, à l'exception des :

- recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- marchés, contrats et conventions passés pour le compte de la préfecture,
- expression des besoins de dépenses au-delà de 1 000 euros sur le BOP 307,
- actes ayant un caractère de décision,
- arrêtés de nomination des agents de la préfecture,
- arrêtés de promotion et de réduction d'ancienneté d'échelon des agents de la préfecture,
- arrêtés portant sur les situations statutaires des agents de la préfecture,
- décisions d'affectation des agents de la préfecture,
- décisions et avis en matière de mutation des agents de la préfecture,
- avis requis dans une procédure décisionnelle.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline CARDOT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Sylvie TOPENOT, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,
- M. Didier GONCALVES, Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance »

Chacun dans la limite des attributions de son bureau, service ou mission.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le 5 OCT. 2010

Le Préfet,


Benoît BROCARD



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0006

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Hervé DEBRUYCKER, Chef du bureau du
budget, des achats, de l'immobilier et de la
logistique à la Préfecture du Territoire de
Belfort



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0006

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Hervé DEBRUYCKER, Chef du bureau du
budget, des achats, de l'immobilier et de la
logistique à la Préfecture du Territoire de
Belfort



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0006

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Hervé DEBRUYCKER, Chef du bureau du
budget, des achats, de l'immobilier et de la
logistique à la Préfecture du Territoire de
Belfort

ARRETE
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 octobre 2007 nommant M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 11 juillet 2008 nommant M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier à compter du 1er septembre 2008,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010186-19 du 5 juillet 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à la préfecture du Territoire de Belfort à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée,
- expression des besoins de dépenses à concurrence de 1 000 euros sur le BOP 307,
- constatations du service fait sur les factures sur le BOP 307
- documents concernant l'ordonnancement des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement sur les crédits d'Etat.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DEBRUYCKER, la délégation de signature prévue à l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Sylvie TOPENOT, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Didier GONCALVES , Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim
- M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance »
- Mme Dominique SOULAYRES, Secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le

05 OCT. 2010

Le Préfet,

Benoît BROCARD



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0007

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Didier GONCALVES, Chef du service
départemental des systèmes d'information et
de communication par intérim à la Préfecture
du Territoire de Belfort

ARRETE
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 29 août 2001 nommant M. Didier GONCALVES, Contrôleur des transmissions à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 22 février 2008 nommant M. Didier GONCALVES, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim à compter du 6 juillet 2008,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010186-0025 du 5 juillet 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Didier GONCALVES, Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier GONCALVES, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Sylvie TOPENOT, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,

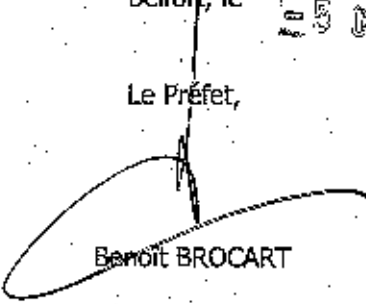
— M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance » ,

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le

15 OCT. 2010

Le Préfet,


Benoit BROCARD



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0008

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Ludovic LE BRETON, Chef de mission
'Pilotage et performance' à la Préfecture du
Territoire de Belfort



PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2010278-0008

**signé par PREFECTURE
le 05 Octobre 2010**

**90_ Département Territoire de Belfort
PREF**

arrêté portant délégation de signature à M.
Ludovic LE BRETON, Chef de mission
'Pilotage et performance' à la Préfecture du
Territoire de Belfort

ARRETE
portant délégation de signature
Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret du 10 juin 2010 paru au Journal Officiel du 11 juin 2010 nommant M. Benoît BROCARD, Préfet du Territoire de Belfort
- l'arrêté préfectoral n°2010090-03 du 31 mars 2010 portant organigramme de la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 1^{er} juillet 2008 nommant M. Ludovic LE BRETON, Attaché à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- la décision préfectorale du 11 juillet 2008 nommant M. Ludovic LE BRETON, Attaché, contrôleur de gestion et animateur de formation à compter du 1^{er} septembre 2008,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2010186-0026 du 5 juillet 2010 est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Ludovic LE BRETON, Attaché, Chef de mission « Pilotage et performance » à la préfecture du Territoire de Belfort, à l'effet de signer les pièces ci-après énumérées :

- Accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- Correspondances et transmissions simples ne présentant pas de caractère de décision ou d'avis,
- Demandes de renseignements et devis destinés à la constitution des dossiers dont l'instruction lui est confiée.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic LE BRETON, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Sylvie TOPENOT, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Chef du Bureau des ressources humaines,
- M. Hervé DEBRUYCKER, Attaché, Chef du Bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique,


- M. Didier GONCALVES , Technicien de classe supérieure, Chef service départemental des systèmes d'information et de communication par intérim.

ARTICLE 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la préfecture.

Belfort, le

23 OCT. 2010

Le Préfet,



Benoît BROCARD